



Bureau DRH

Actes collectifs

Affaire suivie par :

Marie LASPEYRES

Tél : 05.53.02.84.85

Mél : 24.gestcopu@ac-bordeaux.fr

20 rue Alfred de Musset

CS 10013

24054 PERIGUEUX CEDEX

**ANNEXE 3
DEMANDE DE RETOUR A TEMPS COMPLET APRES UN TEMPS PARTIEL
ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025
A RETOURNER AVANT LE 24 MARS 2024**

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom : Date de naissance :

Numéro de téléphone : Adresse électronique :

Affectation en 2023-2024 :

Classe.....

Circonscription :

Titulaire du poste OUI NON

En 2023/2024 : Temps partiel de droit Temps partiel sur autorisation

Quotité : %

Pour 2024-2025 :

Je sollicite ma réintégration à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Je sollicite ma réintégration à temps complet à compter du(1)

- (1) L'enseignant ou l'enseignante qui obtient une autorisation d'exercice à temps partiel, de droit ou sur autorisation, pour la durée de l'année scolaire 2024-2025 peut demander sa réintégration anticipée à temps plein en cas de situation exceptionnelle prévue par la réglementation en vigueur et notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement de la situation familiale. Les demandes doivent être justifiées et feront l'objet d'un examen au cas par cas en fonction notamment des nécessités de service.

Date et signature de l'intéressé(e)